

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ت DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

OCTOBRE 2024

Table des matières

<u>L'ONU exige l'annulation de la peine de la poétesse du Hirak</u> -----	1
<u>Un journaliste algérien détenu pour avoir critiqué un Wali</u> -----	3
<u>Conférence débat de Atmane Mazouz à Béjaïa: le RCD dénonce l'interdiction de la rencontre</u> -----	4
<u>Abla Kemari poursuit sa grève de la faim à la prison de Ouargla</u> -----	6
<u>Annaba: le rappeur DAK libéré</u> -----	8
<u>Remise de peine pour Ihsane El Kadi en Algérie : RSF salue cette décision et appelle désormais à la grâce totale</u> -----	10
<u>Après KOUKOU éditions, les éditions Gallimard interdites au Sila</u> -----	12
<u>L'affaire Abla Kemari: l'algérie à l'épreuve du droit international</u> -----	14
<u>Le détenu d'opinion Larbi Tahar est à son 20e jour de grève de la faim</u> -----	16
<u>Libertés individuelles en algérie: un fonctionnaire face à une interdiction de sortie du territoire contestée</u> -----	18
<u>Tadjadit décide d'observer une grève de la faim en guise de solidarité avec Abla Guemari</u> -----	20
<u>Hicham Aboud enlevé par des « trafiquants de drogue »</u> -----	21
<u>Journée nationale de la presse: entre commémoration et silence</u> -----	22
<u>La liberté de la presse dans le couloir de la mort</u> -----	24
<u>Journée nationale de la presse : une régression inquiétante</u> -----	26
<u>Annulation de la rencontre littéraire sur l'ouvrage "L'Algérie juive" de Hedia Bensahli</u> -----	28
<u>L'ex-président de la JSK Cherif Mellal condamné à 4 ans de prison ferme</u> -----	30
<u>Durcissement des peines, emprisonnements et convocations : la répression se poursuit en Algérie</u> ---	32
<u>L'Algérie ou la dérive totalitaire</u> -----	34
<u>Féminicide de Racha Ziane: victime de son père, trahie par la justice</u> -----	37
<u>KOUKOU éditions interdite du salon du livre amazigh de Bejaia</u> -----	40
<u>Mohand Barrache condamné en appel à un an de prison</u> -----	42
<u>Quand la littérature devient un délit: la « Librairie Cheikh » met fin à ses rencontres littéraires</u> -----	43
<u>Exclusion des éditions KOUKOU du salon du livre amazigh de Béjaïa : un acte politique dénoncé</u> -----	45
<u>Interdictions des ventes dédicace et des salons de livres en Kabylie : des éditeurs et des auteurs inquiets</u> -----	46
<u>Les libraires, cibles de menaces et d'interdiction de rencontres</u> -----	48
<u>Il a perdu un bras lors des émeutes d'octobre 88: décès du militant démocrate Azouaou Hamou Lhadj</u> -----	50

L'ONU exige l'annulation de la peine de la poétesse du Hirak

Afrique Du Nord News (www.adn-news.com) - 1 octobre 2024



Dans son rapport rendu public ce lundi 30 septembre, l'ONU, au terme d'une procédure spéciale, a exigé des autorités judiciaires algérienne l'annulation de la peine prononcée à l'encontre de la poétesse du Hirak, Djamila Bentouis.

« La Cour d'appel algérienne doit annuler la peine d'emprisonnement de la poétesse du Hirak Djamila Bentouis et la blanchir de tous les chefs d'accusation, ont déclaré aujourd'hui des experts de l'ONU », lit-on dans le rapport onusien, établi par le groupe de travail contre la détention arbitraire de l'ONU, la rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, la rapporteuse spéciale sur la liberté d'opinion et d'expression, la rapporteuse spéciale sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, le rapporteur spécial sur les droits de l'homme et la lutte anti-terrorisme.

“Nous sommes outrés par la pratique du Gouvernement, consistant à museler un mouvement de contestation politique en arrêtant et détendant arbitrairement des personnes qui osent s'élever et s'exprimer”, ont dit les experts. Et d'ajouter « nous sommes profondément préoccupés par le maintien en détention de M^{me} Djamila Bentouis, la condamnation en juillet dernier à deux ans de prison et à 100.000 dinars algériens d'amende pour sa participation au mouvement de protestation sociale Hirak ».

Pour les experts onusiens les charges pénales retenues contre M^{me} Bentouis seraient directement liées à l'exercice de son droit à la liberté d'expression, y compris l'expression artistique et demandent par conséquent aux autorités algériennes de se conformer au droit international en « d'annuler sa condamnation et l'innocenter de toutes les charges qui pèsent sur elle »

« Par ses poèmes et chants patriotiques, M^{me} Bentouis a participé au Hirak. Ses textes ont été repris par les manifestants algériens. M^{me} Bentouis a également enregistré certaines chansons sur le Hirak, largement partagées sur les réseaux sociaux, et a l'habitude de réciter publiquement ses poèmes à Paris », rappelle le rapport en question.

Pour les auteurs du rapport, l'emprisonnement et la condamnation de M^{me} Bentouis, vise clairement à obtenir un effet dissuasif sur l'ensemble de la population.

L'Algérie semble sourde aux recommandations de l'ONU, faites en septembre 2023, d'abandonner toutes les poursuites à l'encontre et gracier les personnes condamnées pour l'exercice de leurs droits légitimes.

Les auteurs du rapport s'inquiètent également des accusations initiales de graves crimes que l'Algérie colle à la légère aux opposants et citoyens qui pratiquent leurs droits légitimes, tel que « l'atteinte à l'intégrité et à la sécurité de l'État et appartenance à une entité terroriste ».

« La poursuite de M^{me} Bentouis pour terrorisme en vertu de l'article 87 bis et d'autres infractions liées à la sécurité nationale dans le code pénal peut porter atteinte à la liberté d'expression et d'association en Algérie de manière plus générale. Cela pourrait particulièrement affecter les secteurs artistiques et culturels, les Algériens vivant à l'étranger et l'espace civique dans son ensemble », ont déclaré les experts de l'ONU, qui espèrent vivement que l'Algérie respectera ses obligations internationales en matière de droit à la liberté d'expression lors de la décision en appel de ce cas devant la cour de justice d'Alger, le 2 octobre 2024.

Un journaliste algérien détenu pour avoir critiqué un wali

Mondafrique (www.mondafrique.com) - 03 octobre 2024



Le journaliste algérien Badreddine Guermat a été placé en détention préventive pour des accusations d'« atteinte à corps constitués », suite à ses critiques à l'encontre du wali de Djelfa sur la page Facebook *Djelfa Tribune* alors qu'il avait salué les efforts gouvernementaux pour investir dans sa région.

Guermat est connu pour son franc-parler, et son dernier post dénonçait la mauvaise gestion des fonds alloués à la wilaya, mettant en lumière l'incompétence de l'équipe exécutive en place.

Dans une publication détaillée, Guermat soulignait la visite du président Abdelmadjid Tebboune à Djelfa en octobre 2023, saluant les efforts du chef de l'État pour injecter plus d'un milliard de dollars dans le développement de la région.

Toutefois, Guermat critiquait sévèrement **l'incapacité de l'administration locale** à gérer ces fonds, pointant du doigt le wali en place et l'accusant d'être une relique de l'ère Bouteflika.

La rédaction de Mondafrique

Conférence débat de Atmane Mazouz à Béjaïa: Le RCD dénonce l'interdiction de la rencontre

Inter-lignes (www.inter-lignes.com) 2 octobre 2024

La conférence-débat du président du RCD, Atmane Mazouz, programmée pour le 5 octobre prochain est interdite. Les représentants du parti à Béjaïa ont reçu, ce mercredi matin, une notification des services de l'administration de cette wilaya les informant que leur demande d'autorisation n'a pas été acceptée. Et sans avancer de motif.



© DR | Atmane Mazouz, président du RCD

« Les interrogations soulevées par le RCD dans son dernier communiqué à propos du retard dans la délivrance de l'autorisation de la rencontre-débat que devait animer le président du RCD, Atmane Mazouz, pour le 05 octobre à Béjaïa viennent confirmer nos appréhensions. Tôt ce matin, les services de la wilaya de Béjaïa ont notifié aux représentants du parti un refus d'autorisation de cette activité sans invoquer aucun motif. Le fait du prince dans toute sa splendeur ! », dénonce le RCD dans un communiqué rendu public.

Le RCD affirme, dans la foulée, que « depuis l'avènement du multipartisme, venu après les tueries d'un certain 05 octobre 1988, jamais l'administration n'est descendue aussi bas dans le caniveau des outrances pour interdire une activité sans motif, même dans les années sombres du terrorisme ».

« Le refus historique de la voie du suicide collectif exprimé par les populations lors du dernier scrutin ne semble, apparemment, pas être de nature à constituer une alerte ; les promesses de dialogue du Chef de l'Etat ne peuvent rien devant un engrenage répressif qui broie tout dans la Nouvelle Algérie », déplore cette formation politique.

Et de poursuivre : « Le RCD ne saurait abdiquer car son combat pour l'avenir se confond avec la reconnaissance et l'hommage continus aux victimes de la liberté et de la démocratie, parmi lesquels les 500 jeunes tués un certain 05 Octobre 1988 par les balles assassines du pouvoir d'alors ».

Face à cette situation, lit-on dans le même communiqué, « l'instance régionale du parti a introduit dans l'urgence, un référé d'heure en heure qui a été refusé par le tribunal administratif de Béjaïa, ce qui a contraint la défense conduite par Me Nora Ouali à recourir à un simple référé devant la même instance ».

« Enfin, le Rassemblement ne baissera pas les bras pour renouveler sa demande d'organisation d'une rencontre-débat dans la région et dans la ville de Béjaïa dans les plus courts délais », ajoute le parti.

Melissa NAIT ALI

Abla Kemari poursuit sa grève de la faim à la prison de Ouargla

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 04 Octobre 2024



Hier, l'avocat de la défense, Nouredine Ahmine, a rendu visite à la prison de Hassi Ben Abdallah à Ouargla pour rencontrer la détenue d'opinion Kemari Drama, surnommée Abla.

Dans un premier temps, Abla souhaite faire entendre son message à l'opinion publique : elle poursuit sa grève de la faim, entamée dès sa détention provisoire, en raison de son refus catégorique d'accepter les accusations qui pèsent sur elle.

Elle désire également exprimer sa profonde gratitude au Comité de défense des prisonniers d'opinion et à tous ceux qui lui témoignent leur soutien. Enfin, bien qu'elle continue cette grève de la faim, elle tient à rassurer ses proches : elle se trouve en bonne santé et maintient un moral solide. Pour rappel, les charges retenues contre Abla, telles qu'interprétées par le procureur de la République, sont sévères : elle est accusée d'insulte envers le Président de la République, de création d'un compte électronique destiné à promouvoir des idées ou informations susceptibles d'inciter à la discrimination et à la haine dans la société, ainsi que d'apologie d'actes terroristes.

De plus, elle fait face à des accusations d'utilisation des médias et des technologies de communication pour soutenir directement les activités d'une organisation terroriste ou en diffuser les idées.

Ces accusations reposent sur plusieurs articles du code pénal, notamment les articles 144 bis, 87 bis, 87 bis 12 et 87 bis 4, ainsi que sur l'article 34 de la loi visant à prévenir et combattre les discriminations et les discours de haine.

Émue et touchée par cette visite, Abla à son tour a écrit cette lettre à son avocat maître Ahmine Nouredine :

« Assise dans l'ombre de ma cellule, mes pensées voguaient vers ma mère, son cœur meurtri par les épreuves que m'ont infligées mes compatriotes.

Soudain, une lueur fragile perça mes ténèbres, se faisant plus éclatante à mesure que des pas résonnaient dans le silence. C'était lui, l'avocat, Nouredine Ahmine, mon défenseur.

La joie m'envahit à son arrivée, une force nouvelle nourrie par sa présence. Ses yeux expriment la peine de me voir emprisonnée, tandis que ses mots, tendres et puissants, s'envolent pour panser mes blessures. Il portait avec lui des messages de solidarité, échos d'un soutien inébranlable dans mon épreuve.

Je lui confie une partie de ma souffrance, et dans ce murmure, je lui révèle que j'étais toujours « Abla », celle qu'il connaissait. Forte et patiente, j'embrassais la volonté de Dieu et le destin qui me guide, chérissant ma cause, rejetant les accusations malveillantes qui s'abattent sur moi.

Ainsi, je plongeais au plus profond de ce monde, menant ma bataille, le ventre vide, depuis le jour où la détention m'a arraché à la lumière ».

Yacine M

Annaba: Le rappeur DAK libéré

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 04 Octobre 2024



Après plusieurs jours passés en garde à vue au commissariat central de Annaba, l'auteur et rappeur DAK a retrouvé la liberté hier, jeudi 3 Octobre, grâce à un contrôle judiciaire accordé par le juge d'instruction.

À sa sortie du tribunal, il a été chaleureusement accueilli par ses amis, qui l'ont célébré par des chants et des accolades, témoignant d'une solidarité palpable.

Ceux qui avaient ordonné l'arrestation d'Ahmed Djenidi, alias DAK, n'avaient certainement pas anticipé l'ampleur du mouvement de soutien qui s'est déclenché, non seulement en Algérie, mais également au Maroc et en Tunisie.

Dès son arrestation, une vaste campagne de solidarité a vu le jour, portée par le hashtag #freeDAK qui a enflammé les réseaux sociaux.

A Annaba, les murs de la ville se sont métamorphosés en toile de protestation, ornés de graffitis portant son nom.

De plus, la chanson "Sawt Chaab", à l'origine de son emprisonnement, a été reprise en version 2, 3 et 4 par d'autres rappeurs en signe de solidarité.

Cette mobilisation constitue une première en Algérie, où l'expression artistique prend souvent la forme de contestation.

De surcroît, une foule solidaire s'est massée devant le tribunal d'Annaba lors de sa comparution devant le procureur de la République, illustrant ainsi un engagement populaire sans précédent.

Il est important de souligner qu'en Algérie, un mouvement significatif de rap contestataire existe depuis les années 80.

Bien qu'il ne soit pas formellement organisé, il exerce une influence considérable sur la jeunesse, à l'instar du nouveau style Chabbi, dit Zenkaoui ou Khalwi, qui connaît un succès fulgurant sur les plateformes numériques, à l'image de la chanson « Machafouhat », qui a franchi le cap des 500 millions de vues.

Cette dynamique démontre que la solidarité populaire peut effectivement changer le cours des choses, atténuant ainsi les effets de la répression.

Yacine M

Remise de peine pour Ihsane El Kadi en Algérie : RSF salue cette décision et appelle désormais à la grâce totale

Reporters sans frontières (www.rsf.org) – 07 Octobre 2024



Le journaliste Ihsane El Kadi

Ihsane El Kadi condamné le 18 juin 2023 à sept ans de prison, dont cinq ans ferme, par la Cour d’Alger, a bénéficié d’une remise de peine de 24 mois dans le cadre d’une grâce présidentielle partielle. Reporters sans frontières (RSF) salue cette mesure mais continue d’appeler à une grâce totale pour le directeur de médias.

Il aura fallu deux mois après la fête nationale du 5 juillet en Algérie pour s’assurer que le journaliste Ihsane El Kadi avait effectivement bénéficié d’une mesure de grâce présidentielle, comme une centaine de détenus. Le directeur de *Radio M* et de *Maghreb Émergent* bénéficie d’une remise de peine de deux ans. Grâce à cette mesure, Ihsane El Kadi est libérable en décembre 2025.

L’avocate du journaliste, Fetta Sadat, regrette néanmoins que le journaliste se soit vu refuser la demande de liberté conditionnelle, alors même qu’il s’est acquitté de toutes ses amendes et “*il a effectué légalement la moitié de sa peine, puisque les deux années de grâce sont considérées comme une peine effectuée. Il peut donc bénéficier de la liberté conditionnelle*”.

“Il y a eu trop d’opportunités qui n’ont pas été saisies pour que justice soit rendue pour Ihsane El Kadi et sa famille, et pour redorer ainsi l’image de l’Algérie en matière de liberté de la presse. À l’approche de la date historique du 1er novembre qui marque le 70e anniversaire de la révolution algérienne, RSF appelle le président Tebboune, nouvellement réélu, à octroyer au directeur de médias emblématique une mesure de grâce totale. Il est temps de permettre à Ihsane El Kadi de retrouver les siens.

Khaled Drareni

Représentant de RSF en Afrique du Nord

RSF mène sans relâche une campagne internationale pour la libération de Ihsane El Kadi. L’organisation a saisi en urgence la rapporteuse spéciale de l’ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d’opinion et d’expression ainsi que le groupe de travail de l’ONU sur la détention arbitraire.

Seize patrons de rédactions dont le prix Nobel de la paix Dmitri Mouratov se sont joints à l’organisation pour demander sa libération et la fin des entraves contre les médias qu’il dirige. Avant l’annonce du verdict, les équipes de RSF ont également allées déposer 13 000 enveloppes devant l’ambassade d’Algérie pour symboliser les signatures recueillies par la pétition #FreeIhsaneElKadi.

Le 11 mai 2023, le Parlement européen a adopté une résolution d’urgence qui condamne les atteintes croissantes à la liberté de la presse en Algérie et demande la libération immédiate et inconditionnelle de Ihsane El Kadi.

Après Koukou éditions, les éditions Gallimard interdites au Sila

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) - 11 octobre 2024



Après les éditions Koukou qui sont exclues de tous les événements organisés ou soutenus par le ministère de la Culture, ce sont les éditions françaises qui essuient la censure et l'interdiction.

Décidément les dérives liberticides du régime de Tebboune n'ont pas de limite. Après le bâillon imposé aux activistes politiques qui vivent sous la menace permanente du délit d'opinion et aux journalistes réduits à la fonction utilitaire de scribouillards de service, c'est autour de la création littéraire d'être la cible de la censure de ce régime.

La diarchie Tebboune-Chanegriha n'admet point l'expression de la libre pensée et la diffusion des idées. Toute pensée ou création libre est considérée comme dangereuse, donc interdite. Mais comme la subversion est la marque de fabrique de toute littérature qui se respecte, celle-ci se retrouve dans le viseur des autorités.

Selon le site littéraire français *Livres Hebdo*, l'éditeur français Gallimard qui a publié *Houris*, le roman de Kamel Daoud a reçu une interdiction de participation au prochain Salon international du livre d'Alger (SILA) prévu début novembre.

Si l'annulation du stand Gallimard du rendez-vous littéraire d'Alger intervient dans un contexte marqué par la dégradation des relations diplomatiques entre la France et l'Algérie, il n'en demeure pas moins que la présence à Alger de Kamel Daoud et de son dernier roman, *Houris* ne devraient pas poser de problème particulier aux autorités algériennes, étant donné que l'auteur a toujours évité de gêner par quelque déclaration Abdelmadjid Tebboune et le régime actuel.

Ce refus de participation de Gallimard au prochain SILA vise en réalité l'édition française, pour ne pas dire la France. Elle s'inscrit dans la lutte du courant arabo-baâthiste contre la francophonie en Algérie.

Suite à cette décision, le groupe Madrigalla, holding éditoriale française qui est la maison mère de plusieurs maisons d'édition et sociétés de distribution dont Gallimard, Flammarion et Casterman, a décidé d'annuler la venue de toutes ces marques prévues, rapporte Livres Hebdo, citant la direction du groupe familial.

Il faut savoir que la pratique de la censure n'est pas nouvelle au Sila. Les éditions Koukou que dirige Arezki Aït Larbi dont la ligne éditoriale ne s'inscrit pas dans la voie tracée par l'institution culturelle contrôlée par la ministre Soraya Mouloudji ont été interdites de participation à l'édition 2023 du Sila.

Dernièrement, le même éditeur est monté au créneau pour dénoncer l'injonction faite aux organisateurs du Salon du livre amazigh des Ouacifs d'interdire sa présence à cet événement qui devait se tenir il y a quelques jours.

Avec ça, les visiteurs de ce salon auront tout le loisir de découvrir voire d'acheter les livres des islamistes de tous poils puisque les maisons d'édition du Moyen-Orient auront la part belle des lieux.

Samia Naït Iqbal

L'affaire Abla Kemari: L'Algérie à l'épreuve du droit international

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 13 Octobre 2024



Un rapport accablant vient d'atterrir sur les bureaux de l'ONU, propulsant l'Algérie sous les projecteurs de la scène internationale des droits de l'homme. Au cœur de cette tempête diplomatique : l'incarcération de Drama Kemari, alias "Abla", le 25 septembre 2024 à Touggourt. Cette affaire, loin d'être anodine, cristallise les tensions entre les aspirations démocratiques de la société civile algérienne et un appareil étatique accusé de museler toute voix dissidente.

Le document, d'une rigueur implacable, dissèque les circonstances de l'arrestation de cette employée de banque, transformée malgré elle en symbole de la liberté d'expression bafouée. Son crime ? Avoir osé dénoncer sur les réseaux sociaux "la corruption persistante, la souffrance humaine et la marginalisation" qui gangrènent le sud algérien. Une prise de parole qui lui a valu les foudres du tribunal de Ouargla, illustrant de manière flagrante la fragilité de l'État de droit dans le pays.

Le rapport ne se contente pas de narrer les faits. Il les confronte, avec une précision chirurgicale, aux engagements constitutionnels et internationaux de l'Algérie. Les articles 36 et 41 de la Constitution, censés être les remparts de la liberté d'expression, sont réduits à l'état de vœux pieux face à la réalité de la répression. Cette dichotomie entre le discours officiel et les pratiques sur le terrain est présentée comme le symptôme d'un mal plus profond : l'érosion progressive des libertés fondamentales dans le pays.

L'incarcération de Kemari n'est pas un cas isolé, mais la partie émergée d'un iceberg de répression. Le rapport dresse un tableau sombre d'une Algérie où militants, journalistes et simples citoyens critiques sont systématiquement réduits au silence. Cette stratégie du bâillon, loin d'étouffer la

contestation, ne fait que cristalliser les tensions sociales, comme en témoigne la grève de la faim entamée par “Abla” derrière les barreaux.

En portant l'affaire devant l'ONU, les auteurs du rapport placent l'Algérie face à ses responsabilités sur l'échiquier international. Ils exhortent l'organisation à sortir de sa léthargie diplomatique et à exercer une pression tangible sur les autorités algériennes.



Report on the Arrest of Qamari Drama “Abla” and the Violation of Freedom of Speech

To human rights organization
date : 12 October 2024

Subject: Arrest of Qamari Drama “Abla” – Violation of Freedom of Speech and Human Rights in Algeria

Name: Qamari Drama, known as “Abla”
Date of Arrest: 25 September 2024
Occupation: Bank Employee
City: Touggourt, Algeria

We bring to your attention the arrest of Qamari Drama, publicly known as “Abla,” on 25 September 2024, in the city of Touggourt, Algeria. Ms. Drama’s detention, ordered by the Judicial Council of Ouargla, is a stark violation of her constitutional right to free speech and serves as a troubling indicator of the increasing repression in Algeria, especially against individuals who speak out against corruption and social marginalization.

Circumstances of Arrest and Charges:
Ms. Drama, a bank employee by profession, was detained following a series of posts on her social media accounts, where she candidly discussed the ongoing corruption, human suffering, and marginalization—particularly in the neglected southern regions of Algeria. Her arrest was justified by the authorities through fabricated charges, aimed at silencing her activism and stifling her attempts to raise public awareness about these critical issues.
The Judicial Council of Ouargla has failed to provide clear evidence of wrongdoing, rendering the charges baseless and Ms. Drama’s arrest arbitrary. Since her detention, she has begun a hunger strike, a desperate protest against her unjust treatment and the broader crackdown on free speech. Her ongoing strike poses significant health risks and demands urgent attention.

Violation of Constitutional Law:
Ms. Drama’s arrest represents a blatant violation of Algeria’s Constitution. Article 36 guarantees the right to freedom of expression, a fundamental right that Ms. Drama was exercising when she was unlawfully detained. Further, Article 41 of the Constitution protects the right to freely express ideas and opinions in peaceful public discourse.
The actions taken by the authorities stand in direct contradiction to these constitutional protections, highlighting a troubling pattern of disregard for Algeria’s own legal framework. The targeting of individuals like Ms. Drama, who speak out against injustice, not only undermines the rule of law but also sets a dangerous precedent for the repression of dissent in Algeria.

Human Rights at Stake:
The arrest of Ms. Drama also contravenes Algeria’s international human rights obligations. Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights and the International Covenant on Civil and Political Rights, to which Algeria is a signatory, clearly enshrine the right to freedom of expression. By detaining Ms. Drama for her peaceful activism, the Algerian government is violating these core principles and undermining the very tenets of human dignity and freedom.
Ms. Drama’s case exemplifies the worsening situation in Algeria, where free expression is increasingly met with harsh reprisals. This suppression of dissent is especially pronounced in the southern regions, where poverty, unemployment, and lack of public services remain unaddressed by the state. Rather than engage with these legitimate concerns, the government has chosen to silence those who voice them.

Pattern of Repression:
Ms. Drama’s arrest is not an isolated incident but rather part of a broader campaign of repression against activists, journalists, and ordinary citizens who criticize the government. Over the past few years, Algerian authorities have escalated their efforts to stifle dissent, targeting anyone who dares to challenge the status quo.
This crackdown is especially severe in the marginalized southern regions, where residents face disproportionate economic hardship and political neglect. Ms. Drama’s decision to speak up for her community has placed her in direct conflict with the state, leading to her unjust imprisonment. The use of fabricated charges and arbitrary detention reflects a broader strategy to suppress activism and silence voices that call for transparency, justice, and reform.

Urgent Call to Action:
We urge your organization to take immediate action on behalf of Qamari Drama “Abla” and to raise international awareness of her unjust detention. We call for her immediate and unconditional release, in line with Algeria’s constitutional and international obligations. The authorities must cease their campaign of repression against free speech and respect the rights of all citizens to express their views without fear of reprisal.
Ms. Drama’s ongoing hunger strike serves as a poignant reminder of the lengths to which individuals are willing to go to stand up for their rights. Her courage in the face of repression should not go unrecognized. We respectfully ask for your urgent intervention to ensure her safety and the restoration of her fundamental rights.

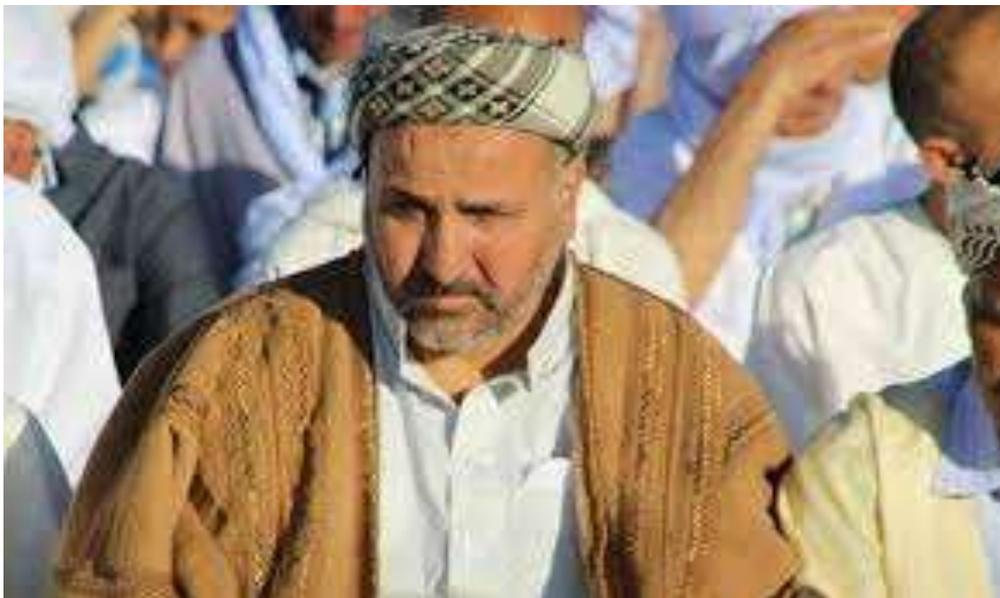
Conclusion
The arrest of Qamari Drama “Abla” reflects a troubling regression in Algeria’s commitment to upholding constitutional rights and human rights standards. Her detention is a direct violation of both Algerian law and international human rights treaties. The authorities’ actions threaten the very fabric of democratic discourse and undermine the rule of law in Algeria.

We stand with Ms. Drama and all those who continue to fight for freedom of speech and justice in Algeria. We urge your organization to hold the Algerian government accountable and to advocate for the release of Qamari Drama “Abla” without delay.

Sincerely,
free Algerian people
free Algerian Organization

Le détenu d'opinion Larbi Tahar est à son 20e jour de grève de la faim

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) - 15 octobre 2024



Larbi Tahar coupable pour son engagement pour un Algérie de justice et de droit.

Le 15 octobre 2024, Larbi Tahar, défenseur des droits humains, entre dans son 20e jour de grève de la faim à la prison de Labiod Sidi Cheikh, dans la wilaya d'El Bayadh, informe Riposte internationale.

Incarcéré depuis près d'un mois, l'activiste Larbi Tahar est affaibli mais déterminé à continuer son action pour contester les charges qui pèsent sur lui. Sa situation de détenu d'opinion, lourdement condamné, illustre les violations systématiques des droits humains en Algérie, particulièrement sous le régime de Tebboune.

Condamné le 26 septembre dernier à 15 ans de prison ferme, accompagné d'une amende de un million cinq cent mille dinars, Larbi Tahar fait face à des accusations graves, notamment de « diffusion de publications visant à nuire à l'intérêt national » et d'« insulte au président de la République ». En vrai, les autorités souffrent l'existence de voix dissidences dans cette région d'Algérie. Larbi Tahar est surtout un défenseur de l'environnement. Il a dénoncé le braconnage par des émirs du Golfe dans la wilaya d'El Bayadh. Des opérations de chasses à l'outarde, organisées au profit de princes tueurs du Golfe sous la protection de la gendarmerie sous l'ère Bouteflika. Des publications remontant à 2015 qu'il a repartagées en 2023, rappelle l'ONG Riposte Internationale. Les juges inféodés au pouvoir politique reprochent à Larbi Tahar ses publications critiques sur Facebook et ses prises de positions courageuses contre le pouvoir autoritaire en place et le hold up du mouvement de dissidence citoyen.

Sa seconde lourde condamnation à huit ans de prison, assortie d'une amende d'un million de dinars, fait suite à ses critiques de la mascarade présidentielle qui a permis à Tebboune de rester au pouvoir.

Tout le monde se souvient pourtant de l'annonce de deux résultats par deux institutions et la risible participation des Algériens à cette surpercherie électorale.

Le collectif de défense estime que Larbi Tahar « n'a commis aucun crime puni par la loi » et qu'il « a simplement exercé son droit à exprimer ses opinions sur des questions d'intérêt public », un droit garanti par la Constitution. « Il n'y a jamais eu dans l'histoire de la justice algérienne de condamnation d'un militant à quinze ans de prison en raison de publications sur Facebook », soutient par ailleurs le collectif qui s'est dit choqué par la lourde peine prononcée à l'encontre de son client.

Cette impitoyable condamnation d'un militant pacifique qui défend les intérêts de son pays renseigne sur l'absence totale de l'Etat de droit. Pire, elle met en lumière la criminalisation de la liberté d'expression et l'usage des lois pour étouffer les oppositions.

A la veille du 70e anniversaire du déclenchement de la guerre d'indépendance, les prisons algériennes sont pleines de plus de 200 détenus d'opinion. Des centaines d'Algériens sont placés sous interdiction de quitter le territoire national, y compris des journalistes, des anciens ministres, walis, des officiers supérieurs... En clair, c'est toute la société qui est sous l'étroite surveillance d'un pouvoir « Big Brother ».

Yacine K.

Libertés individuelles en Algérie: Un fonctionnaire face à une interdiction de sortie du territoire contestée

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 17 Octobre 2024



Une nouvelle affaire révélatrice des failles du système judiciaire algérien occupe actuellement le tribunal de Béjaïa. Karim Djidjeli, fonctionnaire au ministère de l'Intérieur et militant actif du Hirak, conteste depuis près de deux ans une interdiction de sortie du territoire national (ISTN) dont la validité juridique suscite de nombreuses interrogations.

“Ma vie quotidienne est parfaitement transparente : je réside à Aokas, je travaille à quelques mètres de chez moi”, témoigne Djidjeli, visiblement éprouvé par une situation qui s'enlise. Le fonctionnaire, qui cumule plusieurs décennies de service au sein de l'État, se retrouve paradoxalement privé de l'un de ses droits fondamentaux : la liberté de circulation.

Chronologie d'une restriction contestée

L'ISTN, initialement prononcée le 30 novembre 2022 par le parquet de Béjaïa, a connu un premier renouvellement le 1er mars 2023. Selon les dispositions légales, notamment l'article 36 bis 1 du Code de procédure pénale, cette mesure ne peut excéder six mois au total. Pourtant, près de deux ans plus tard, Djidjeli reste privé de son passeport.

Les répercussions de cette mesure dépassent le cadre strictement juridique. “Certains responsables locaux se sont appuyés sur cette ISTN pour me discréditer en me qualifiant de 'terroriste'”, révèle-t-il, dénonçant une instrumentalisation qui lui a notamment coûté l'accès à des droits sociaux, dont l'attribution de logements sociaux.

Vide juridique et absence de poursuites

Face à cette situation, Djidjeli a récemment saisi le procureur du tribunal de Béjaïa pour demander l'annulation de la mesure. La réponse, aussi surprenante qu'inquiétante, évoque “la non-prise en charge de [son] dossier” depuis novembre 2022. Un argument qui peine à convaincre, d'autant plus qu'aucune procédure judiciaire n'a été engagée depuis l'expiration du délai légal le 1er juin 2023.

“Je demande donc aux institutions concernées l'annulation immédiate de cette interdiction et la restitution de mon passeport”, martèle Djidjeli. Une requête qui s'appuie sur des bases juridiques solides, la Constitution algérienne garantissant explicitement la liberté de circulation à tous ses citoyens.

À l'heure où nous mettons en ligne, ni le parquet de Béjaïa ni les autorités concernées n'ont souhaité commenter cette situation.

La Rédaction

Tadjadit décide d'observer une grève de la faim en guise de solidarité avec Abla Guemari

Maghreb Émergent (www.maghrebemergent.net) 19 Octobre 2024



Le jeune militant incarcéré, Mohamed Tadjadit, a informé ses avocats qu'il entamera prochainement une grève de la faim en solidarité avec la militante récemment emprisonnée, Abla Guemari.

Selon des avocats qui lui ont rendu visite cette semaine, le militant incarcéré et poursuivi dans quatre affaires différentes, « compte entamer bientôt une grève de la faim en solidarité avec la militante Abla Guemari ». Mais aucune date n'a été avancée.

Arrêtée par des agents de police sur son lieu de travail le 27 septembre dernier, Abla Guemari est accusée « d'apologie du terrorisme » pour avoir dénoncé la situation de précarité et de misère dans la région du sud du pays. Le juge d'instruction du Tribunal de la ville de Touggourt avait ordonné de transformer son contrôle judiciaire en détention préventive.

Jeudi 17 octobre 2024, une peine de 2 ans de prison ferme et 100 000 DA d'amende ferme avait été requise à l'encontre de Mohamed Tadjadit. Selon l'avocate Me Fetta Sadat, Tadjadit a été jugé dans cette affaire pour propagation de fausses informations susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique et à l'ordre public (article 196 bis du Code pénal). « L'affaire a été mise à l'examen pour l'audience du 31 octobre 2024 », avait-elle ajouté.

Connu pour ses textes poétiques en dialecte algérien, il est une figure de proue des jeunes actifs dans le mouvement Hirak. Depuis 2019, le jeune homme fait l'objet d'un harcèlement judiciaire. Il a été emprisonné à cinq reprises.

Hicham Aboud enlevé par des « trafiquants de drogue »

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) - 21 octobre 2024



On connaît un peu plus de détails sur l'incroyable enlèvement du journaliste et influenceur Hicham Aboud à Barcelone jeudi dernier.

Hicham Aboud a eu une chance inouïe. Il a sans doute échappé à une fin tragique. Ce journaliste remuant et très critique du régime algérien a été libéré par hasard par la Guardia civile au cours d'une opération antidroque aux premières heures du 19 octobre.

La Guardia Civil a repéré un bateau suspecté de servir pour le trafic de drogue sur le fleuve Guadalquivir alors qu'il était près de la ville sévillane de Lebrija, selon le journal espagnol *L'indépendant*. Les agents ont observé trois véhicules préparés pour le déchargement.

Seulement, ayant découvert la présence des éléments de la Guardia Civile, les trafiquants ont pris la fuite, ajoute *L'Indépendant*. Deux individus seront toutefois rattrapés et arrêtés après une course-poursuite.

Les éléments de la garde civile espagnole ont découvert Hicham Aboud ligoté. Après avoir été libéré, le journaliste a déclaré à la Guardia Civile qu'il avait été enlevé à Barcelone.

Pourquoi ces trafiquants de drogue s'en sont pris à Hicham Aboud ? Où comptaient-ils l'emmener ? Et qui sont leurs donneurs d'ordre ? Ce sont toutes ces questions auxquelles l'enquête devrait trouver des réponses.

Réfugié en France, Hicham Aboud est sous le coup d'un mandat international lancé par la justice algérienne qui l'avait condamné à 20 ans de prison. Un autre influenceur critique du régime, Amir Dz, a été victime en avril dernier d'une mystérieuse opération de séquestration en France. L'enquête qui se poursuit n'a pour l'heure rien révélé.

La rédaction

Journée nationale de la presse: entre commémoration et silence

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 22 Octobre 2024



L'année dernière, la journée nationale de la presse, célébrée le 22 octobre, avait été annulée en raison du conflit récent à Gaza. Cette année, bien que l'événement ait eu lieu, l'enthousiasme était loin d'être au rendez-vous.

Même l'APS, l'agence de presse officielle, a tardé à s'y intéresser, ne publiant un article qu'en milieu de journée, à 12 h 17.

Sinon et comme l'a rapporté, Radio des sans voix, sous le titre «160 reporters tués: la presse algérienne se dresse contre le conflit le plus meurtrier pour les médias », la presse nationale a marqué l'événement par un rassemblement à la maison de la presse, à l'initiative de l'Organisation nationale des journalistes algériens (ONJA), où plusieurs dizaines de professionnels des médias se sont réunis pour rendre hommage à leurs confrères tombés dans l'exercice de leur mission à Gaza.

Cependant, cette journée est marquée par un silence lourd, reflet des tensions ambiantes qui pèsent réellement sur la liberté de la presse en Algérie, en témoigne, l'emprisonnement depuis une année et demi de l'icône des journalistes algériens, El Kadi Ihcene.

Pour l'information parue à l'APS, « *la liberté d'expression et de la presse est consacrée sur la base d'une approche globale reposant sur des réformes législatives et réglementaires traduites par des textes juridiques visant à structurer un système d'information professionnel et responsable assumant pleinement son rôle dans la transmission d'une information complète, exacte et objective au citoyen* ».

Et, aujourd'hui, il ne demeure que *«l'achèvement de l'arsenal juridique régissant le secteur, qui prévoit des mécanismes à même de promouvoir la pratique journalistique et de permettre aux médias nationaux d'accomplir les nouveaux rôles dictés par l'étape actuelle »*.

Le 22 octobre, date instaurée par feu Bouteflika en 2013, marque la journée nationale de la presse en Algérie.

Ce choix a été fait en niant l'existence d'une autre date, le 3 mai, reconnue comme la Journée mondiale de la liberté de la presse par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, suite à une recommandation de l'UNESCO en 1991.

Le 22 octobre 2018, cette journée a pris une tournure tragique : des journalistes ont été emprisonnés devant le café Tantonville à Alger, un événement qui a laissé une empreinte amère.

Depuis lors, la célébration annuelle semble moins axée sur la promotion de la liberté de la presse et davantage sur la distribution de récompenses à certains journalistes, sous l'égide de différents prix du président de la République.

Un contraste saisissant qui soulève des questions sur la véritable signification de cette journée.

Yacine M

La liberté de la presse dans le couloir de la mort

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) - 22 octobre 2024



La liberté de la presse en Algérie n'a jamais été aussi chimérique ces 30 dernières années que sous le régime de Tebboune. Une atmosphère de répression verticale plombe toute forme de critique à l'égard du pouvoir en place.

En ce 22 octobre, on peut dire que le régime a mis la dernière pelleté sur le cercueil de cette presse qui a connu des heures de courage et d'impertinence.

« Je ne peux plus écrire une ligne sans que mon rédacteur en chef ne reformule et arrondisse les saillies, s'alarme ce journaliste quinquagénaire d'un quotidien arabophone auparavant critique. Il est temps que je prenne ma retraite, ça devient irrespirable pour moi ».

Depuis l'arrivée d'Abdelmadjid Tebboune au pouvoir et la répression du Hirak, le paysage médiatique algérien est marqué par une surveillance accrue, des arrestations arbitraires et une censure systématique de toute parole ou écrit libre.

L'emprisonnement d'El Kadi Ihsane, journaliste et directeur de Radio M, illustre parfaitement cette situation alarmante. Pas seulement, l'unanimité ambiante que renvoie la presse dans sa globalité renseigne sur l'absence de toute liberté de ton. Journaux et médias audiovisuels sont réduits à la fonction de simples courroies de transmission de la propagande officielle.

En l'espèce, El Kadi Ihsane reste l'un des rares journalistes qui ont refusé de renoncer à sa liberté d'écrire et de faire le télégraphiste d'un régime qui ne conçoit la presse que comme un service de communication entièrement voué à ses lubies informationnelles et à l'enfumage de l'opinion publique.

El Kadi Ihsane a été arrêté en 2021 dans un contexte où le gouvernement commençait à museler toute voix dissidente. Son emprisonnement n'est pas un cas isolé, mais fait partie d'une stratégie plus large de répression qui vise à faire taire les plumes critiques. Les médias indépendants, qui ont

longtemps joué un rôle essentiel dans la diffusion d'informations critiques et la défense des droits humains, sont désormais confrontés à un environnement hostile et arbitraire.

L'absence de critique du pouvoir en Algérie est frappante. Les médias d'État, sous contrôle total des autorités, ont perdu leur rôle de médias d'information. Ils sont des instruments publics privatisés par le régime. En face, les rares voix indépendantes sont systématiquement réprimées, étouffées ou emprisonnées.

Cette situation est exacerbée par des lois restrictives qui criminalisent la critique journalistique et facilitent la censure. Les journalistes qui osent aborder des sujets sensibles, comme la corruption ou les violations des droits de l'homme, risquent des poursuites judiciaires, voire la prison. Et leurs journaux la fermeture.

Les récentes réformes législatives n'ont pas amélioré la situation. Bien au contraire, elles ont renforcé les outils de contrôle et de censure. Les autorités algériennes justifient ces mesures en invoquant la sécurité nationale et la lutte contre « les discours de haine ». Mais l'objectif est ailleurs.

Plusieurs leviers de contrôle et neutralisation des journalistes sont mis en place. Il y a les coups de fil intimidants, la suspension de pages publicitaires, ou l'envoi d'inspecteurs des impôts et autres limiers des finances. Si cet arsenal ne suffit pas, les autorités actionnent la justice avec son lot de périls, comme une fermeture administrative du média, voire l'emprisonnement.

Aujourd'hui en Algérie, plus aucun journal ou chaîne de télévision n'ose critiquer la moindre mesure du chef de l'Etat, d'un ministre, un wali ou quelque autorité que ce soit. La répression systématique des voix critiques, couplée à une législation restrictive, a créé un climat de terreur dans les chefferies de rédactions. La liberté d'expression est dans le couloir de la mort.

Pourtant afin que le journalisme puisse jouer son rôle de contre-pouvoir, il est essentiel de garantir la sécurité et la liberté des journalistes. Mais par qui ? Plus aucune organisation n'est à même de se dresser comme protectrice des journalistes. Même les ONG de défense des droits humains, comme la LADDH, sont interdites.

Sous Tebboune, l'Algérie s'enlise dans un autoritarisme renouvelé, éloignant le pays de ses aspirations démocratiques largement portées par la rue algérienne pendant le printemps 2019.

Yacine K.

Journée nationale de la presse : Une régression inquiétante

Maghreb Émergent (www.maghrebemergent.net) 22 Octobre 2024



Instituée sous le règne du défunt président, Abdelaziz Bouteflika, la Journée nationale de la presse est célébrée, comme souvent depuis quelques années, avec faste par les autorités.

Journées d'études, commentaires élogieux de la presse publique sur les « acquis » et les « avancées enregistrées dans le domaine de la liberté de la presse » grâce aux orientations du chef de l'État et autres activités essentiellement officielles ont marqué cette journée à laquelle un prix du président de la République a été dédié.

« Les médias nationaux ont réalisé de grandes avancées, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes initiées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune en vue de consacrer la liberté d'expression et de la presse sur la base d'une approche globale reposant sur des réformes législatives et réglementaires traduites par des textes juridiques visant à structurer un système d'information professionnel et responsable assumant pleinement son rôle dans la transmission d'une information complète, exacte et objective au citoyen », a commenté l'agence officielle, APS.

Pour ce canal officiel, dont certains papiers tordent le cou aux règles élémentaires de l'éthique et de la déontologie, comme ces attaques au vitriol contre la chaîne France 24, « entre autres principaux rôles que les médias nationaux sont appelés à assumer avec un haut sens de professionnalisme, il y a lieu de citer l'accompagnement des efforts de développement dans divers secteurs, les réformes globales dans le pays, en mettant en lumière les réalisations et les acquis réalisés, ainsi que la nécessité de lutter contre les fakes news et les tentatives visant à porter atteinte à la stabilité et à l'unité du pays ».

En décodé, toute critique ou traitement d'un sujet qui incommodent les autorités sont assimilées à des « atteintes à la stabilité du pays ».

Une presse entourée d'arsenal juridique

Présenté comme instrument visant le renforcement de la liberté de la presse et d'expression, l'arsenal juridique adopté ces dernières années confine pourtant les médias à de simples relais du discours officiel.

Le constat est non seulement celui des professionnels, mais aussi des spécialistes, ceux-là mêmes dont la parole n'est pas... autorisée. Outre la difficulté d'accès aux sources d'information, l'absence de moyens et de justice libre et le maintien du monopole sur la publicité publique, levier de pression par excellence des autorités, ne sont pas de nature à produire une information et un journalisme de qualité.

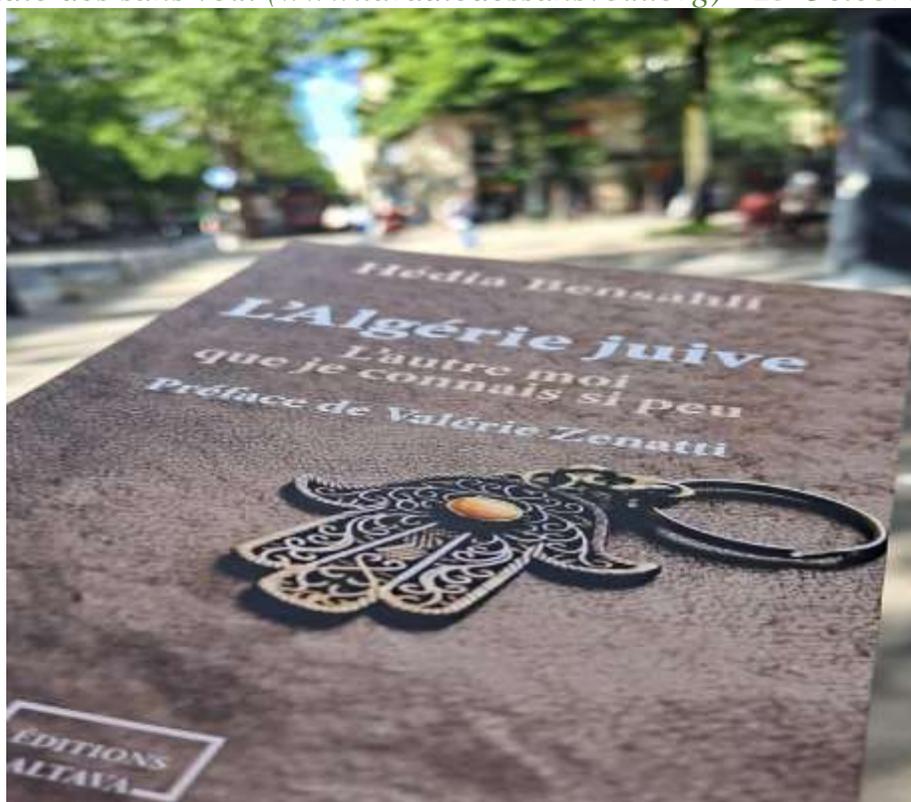
Signe de cette situation chaotique : le maintien en prison d'un journaliste professionnel, en l'occurrence Ihsane El Kadi, aujourd'hui à sa 668e journée, dont les médias ont été fermés et dont le tort est d'avoir exercé librement son métier.

Aucun média n'a évoqué son sort, ni aucune action de solidarité à son égard n'a été initiée par ses confrères. C'est dire l'état de déliquescence dans laquelle se retrouve la corporation. Domestiquée, prisonnière de la rente dont dépend sa survie et divisée, la corporation peine non seulement à s'organiser, mais aussi à mener le combat pour son émancipation.

Mais au-delà de ce constat et de cette régression inquiétante, il faut bien se rendre à l'évidence : il ne peut y avoir, à vrai dire, de presse ni de liberté d'expression sans un climat de liberté. Toutes les libertés. Autant dire qu'il s'agit, en définitive, d'un combat de toute la société. « L'information n'est pas un privilège du journaliste, mais un droit du citoyen », selon la formule consacrée.

Annulation de la rencontre littéraire sur l'ouvrage "L'Algérie juive" de Hedia Bensahli

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 23 Octobre 2024



Les autorités algériennes ont décidé d'annuler la rencontre littéraire prévue le 26 octobre à la librairie "L'arbre à dire", à Sidi Yahia (Hydra), autour du livre *L'Algérie juive - L'autre moi que je connais si peu*, écrit par Hedia Bensahli et préfacé par Valérie Zenatti. Cet ouvrage, édité par les éditions Frantz Fanon, propose une réflexion sur la présence juive en Algérie, sujet souvent occulté dans les récits historiques dominants.

Hedia Bensahli, écrivaine franco-algérienne, devait animer cette rencontre pour présenter son livre, qui s'intéresse à la judéité algérienne, un héritage méconnu de l'histoire du pays.

Le livre explore les deux mille ans de présence juive en Algérie, mettant en lumière un patrimoine culturel effacé par les aléas de l'histoire et les enjeux idéologiques. Cependant, la rencontre a été annulée à la suite d'une intervention des autorités.

Le livre, publié en août 2023, est également disponible sur plusieurs plateformes de vente en ligne, dont Amazon, Fnac, et Cultura. Il vise à sensibiliser sur l'importance de reconnaître cette facette oubliée du patrimoine algérien, tout en offrant une lecture nouvelle et enrichissante de l'histoire du pays.

Cette annulation intervient également quelques jours avant une autre conférence que l'auteure devait tenir à Tizi-Ouzou le 24 octobre, qui a elle aussi été annulée. Cette censure met en lumière la sensibilité du sujet et le débat autour de la reconnaissance de l'histoire plurielle de l'Algérie.

Hedia Bensahli, connue pour ses travaux littéraires primés, comme son roman *Orages et L'agonisant*, continue à explorer des thèmes audacieux, cherchant à apporter des éclairages sur des sujets peu abordés dans la littérature algérienne contemporaine.

Nadia B

L'ex-président de la JSK Cherif Mellal condamné à 4 ans de prison ferme

Inter-lignes (www.inter-lignes.com) 23 octobre 2024

Le tribunal de Sidi M'hamed a prononcé, ce mercredi 23 octobre 2024, son verdict relatif au procès de Chérif Mellal, qui s'est tenu le 9 octobre dernier. L'ex-président de la JSK est condamné à 4 ans de prison ferme.



© DR | L'ancien président de la JSK, Chérif Mellal en détention depuis le 19 janvier 2023

Cherif Mellal, a été condamné par le pôle financier et économique près le tribunal de Sidi M'hamed à 4 ans de prison ferme.

Par ailleurs, le même tribunal lui a infligé une amende ferme de 224 223 302 dinars, comme nous l'a précisé l'avocate Fetta Sadat.

Le procès de l'ex-président de la JSK s'est tenu le 9 octobre dernier. Le parquet avait requis dix ans de prison ferme.

Mellal, en détention depuis près de 22 mois, est poursuivi dans ce dossier pour « violation de la loi relative au contrôle de change et aux mouvements de capitaux de et vers l'Algérie » et « blanchiment d'argent ».

Des accusations que celui-ci a nié en bloc, alors que son avocate Fetta Sadat a évoqué, lors du procès, des « irrégularités flagrantes, multiples et multiformes qui ont entaché les poursuites engagés contre Mellal ».

Son frère, Ghilès, a été, quant à lui, condamné à dix ans de prison ferme par contumace.

Les avocats de l'ex-président de la JSK ont décidé de faire appel.

Arrêté et placé sous mandat de dépôt le 19 janvier 2023, Mellal a été poursuivi dans deux affaires. Dans la première, relative à une accusation d'« atteinte à l'intégrité du territoire national », il a été relaxé en appel, par la Cour d'Alger, le 8 janvier 2024, après une condamnation en première instance à 18 mois de prison ferme.

C'est par rapport à ce deuxième dossier que celui-ci a été maintenu en détention préventive, après la relaxe prononcée en janvier.

Dhia A.

Durcissement des peines, emprisonnements et convocations : la répression se poursuit en Algérie

Riposte Internationale (www.riposteinternationale.org) 23 Octobre 2024



La répression en Algérie continue de s'intensifier, marquant une période sombre pour les droits humains et les libertés individuelles. Les activistes, qui s'efforcent de faire entendre leurs voix, sont de plus en plus harcelés, principalement pour avoir exprimé leurs opinions sur les réseaux sociaux, dans un contexte où les médias sont sévèrement contrôlés par le pouvoir.

Ces derniers jours, des convocations ont été émises à l'encontre de plusieurs militants, suivies d'incarcérations inquiétantes. Parallèlement, les peines de prison pour des opposants politiques et des voix critiques sont également durcies, illustrant une volonté manifeste des autorités de museler toute forme de dissidence.

L'un des cas qui a particulièrement marqué l'opinion publique la semaine dernière est celui de Hocine Biada, un détenu d'opinion originaire de Ras el Oued, dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj. Connu par sa petite pancarte comptant les vendredis du Hirk avec le slogan « Ras el Ou inébranlables », il a fait l'objet d'une répression sévère. Pour cette action symbolique, le tribunal de première instance l'a initialement condamné à cinq ans de prison ferme. Toutefois, lors de son appel la semaine passée, sa peine a été aggravée : il a été reconnu coupable et condamné à sept ans de réclusion.

Le juge d'instruction du tribunal de Aïn El Hammam, anciennement Michelet, à la wilaya de Tizi Ouzou a ordonné le placement sous mandat de dépôt du militant politique Boualem Nait Saada. Le militant a été arrêté par la Brigade de recherche et d'intervention (BRI), dans son village. Son domicile a été perquisitionné. Selon des défenseurs de droits humains ; le détenu, est accusé « d'appartenance à un mouvement terroriste ». Une accusation pour laquelle plusieurs opposants crouissent en prison.

A Jijel, la Cour criminelle de première instance près du Conseil de justice a prononcé une peine d'un an de prison ferme à l'encontre d'Abdessalam Fenit, sans qu'il ne soit placé sous écrou. À sa

sortie du tribunal, il a cependant été immédiatement arrêté et conduit au commissariat central de Jijel, où il a été placé sous surveillance en raison d'une amende. Finalement, il a été libéré et un délai lui a été accordé pour régler sa situation en s'acquittant de l'amende.

A la wilaya de Ouargla les activistes ; Jelid Ahmed, Menad Slimane, Bouzit Ali, Kermadi Hicham, Boukkach Walid et Touati Imad, ont été convoqué le 22 octobre passé pour « fermeture d'une administration publique » et « rassemblement non armé ». Le militant Sofiane Bouchou a également été retenu chez la police judiciaire de la wilaya de Boumerdès, avec la rédaction d'un procès-verbal de constatation à son égard avant d'être relâché.

L'Algérie ou la dérive totalitaire

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) - 25 octobre 2024



Le système a atteint sa vitesse de croisière totalitaire entraînant de fait l'effondrement démocratique. Il y a quelque chose d'insupportable à assister au démantèlement de tout ce qui fait un Etat de droit.

« Nous sommes dirigés par des ingénieurs de la terreur doublée d'une absence effarante des réalités nationales et internationales », analyse un professeur d'université d'Oran.

Il est vrai que la diarchie Tebboune-Chanegriha a débranché les ressorts de la démocratie. Plus aucune tête ne doit émerger hormis celles d'Abdelmadjid Tebboune et Saïd Chanegriha. Plus aucune activité ne doit être autorisée hormis celles du pouvoir et ses courtisans traditionnels qui ne se gênent nullement à déifier les puissants du moment.

Des pans entiers de la haute administration ont renoncé à leur mission première qu'est de servir l'Etat ou le pays. Ils sont réduits à obéir au doigt et à l'œil du clan au pouvoir.

Le pouvoir hybride en place s'emploie depuis l'été 2019 à démanteler tous les acquis démocratiques d'octobre 1988. Donc, l'Algérie de Tebboune n'est pas celle des précédents chefs d'Etat. Elle est un pays régit par un système totalitaire. Elle ne peut raisonnablement être celle de Novembre ni de la Soummam. Pour cette raison et pour d'autres, on peut considérer qu'elle a trahi le message des fils de Novembre.

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Abdelmadjid Tebboune en décembre 2019, l'Algérie a connu une intensification des pratiques autoritaires qui soulèvent des inquiétudes tant sur le plan national qu'international. Bien que Tebboune ait promis des réformes et un dialogue national, la réalité sur le terrain montre un insoutenable glissement vers une gouvernance répressive, marquée par la censure des médias et l'emprisonnement des opposants politiques.

Selon la politologue Dalia Ghanem-Yazbeck, dans ses travaux sur les mouvements sociaux en Algérie, le Hirak représente pourtant un tournant dans la lutte pour la démocratie. Cependant, la réponse du pouvoir, comme on le sait, a été une répression violente. Ghanem-Yazbeck note que les autorités ont déployé des tactiques de peur pour décourager la mobilisation, utilisant des arrestations massives pour intimider les manifestants et la fermeture de tous les possibles espaces d'expression et de débat. Désormais toute respiration démocratique est combattue féroce en Algérie.

Un climat de peur et de répression

L'Algérie a longtemps été évoquée pour son approche envers les droits de l'homme, mais sous Tebboune, cette tendance semble s'être accentuée. Les manifestations du Hirak, qui ont débuté en février 2019 pour réclamer des réformes politiques et économiques, ont été un tournant. Le mouvement populaire a été largement réprimé, et les forces de sécurité ont utilisé la violence pour disperser les rassemblements pacifiques. Les manifestants, journalistes et militants ont été soumis à des arrestations arbitraires. La justice est devenue, à contreploi, l'instrument en majesté de l'arbitraire.

Un dirigisme au doigt mouillé

Abdelmadjid Tebboune (79 ans) a hérité de la présidence sans le moindre manuel de fonctionnement. Chaperonné par le défunt général-major Gaïd Salah, il répond à un agenda préalable. Fonctionnaire au long cours, il a le privilège de connaître les rouages administratifs, mais par-là même ses défauts. Car il traîne un schéma de réflexion et des modes de fonctionnement surannés, peu ouverts sur le monde moderne. Tebboune vit dans les années 1970 et se voit en Houari Boumediène, avec le passé en moins.

En « bon soldat », il s'est entouré d'un nouveau clan tout en envoyant les ennemis d'hier en prison et en éliminant politiquement tous les adversaires potentiels. Chez Abdelmadjid Tebboune, il y a loin du discours à la pratique. Le pouvoir versus Tebboune-Chanegriha (79 ans à la tête de l'armée) parle de liberté tout en multipliant les interdictions de l'expression politique, en emprisonnant sous de fallacieuses accusations les forces vives du pays. Voire en criminalisant toute opinion politique qui n'est pas celle du système en place. Il parle de Novembre tout en censurant ceux qui parlent de la Révolution et en interdisant aux historiens l'accès aux archives du FLN toujours sous scellés en Algérie.

Le deuxième mandat obtenu avec le scandale que l'on sait n'apporte aucun changement notable par rapport au premier : paralysie économique, instrumentalisation des référents religieux et historique, déni total des réalités, isolement régional et international... la liste des errements inconséquents qui coûtent cher au pays et pourraient lui en valoir plus dans un avenir proche ne semble pas émuvoir en haut lieu.

A moins d'une semaine de la célébration du 70^e anniversaire du déclenchement de la révolution, les prisons algériennes sont remplies de citoyens innocents embastillés pour leurs opinions. A

l'extérieur, l'Algérie est devenue une prison à ciel ouvert. Et l'espoir de changement profond dans la direction du pays, porté par le Hirak, est pour le moment compromis.

L'Algérie est donc plongée dans une dynamique autoritaire, où la répression de la liberté d'expression, la censure médiatique et l'emprisonnement des opposants sont devenues des pratiques courantes. Naturelles, voire légitimes pour le régime en place et ses soutiens.

Les travaux de chercheurs tels que Ghanem-Yazbeck, Benchemsi, Abidi et Barylo, ainsi que les rapports d'ONG comme Amnesty International, Riposte Internationale et Human Rights Watch, offrent un éclairage pourtant essentiel sur cette réalité préoccupante. L'absence de sortie de crise sérieuse, de perspective de renouveau n'est pas faite pour rassurer.

Pour que l'Algérie puisse envisager un avenir démocratique, il est crucial que le pouvoir respecte les droits de ses citoyens et mette fin à la répression systématique. Il est vital pour le pays que la démocratie et donc l'Etat de droit, tout l'Etat de droit soit rétabli. Les aspirations du peuple algérien à la liberté et à la justice restent l'unique source d'espoir d'avenir pour le pays. Si tant est que ceux qui sont aux affaires ont le souci premier de l'Algérie.

Yacine K.

Féminicide de Racha Ziane: Victime de son père, trahie par la justice

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 25 Octobre 2024



Une décision judiciaire controversée vient d'ébranler l'opinion publique algérienne. La cour d'appel a réduit de 15 à 8 ans la peine d'emprisonnement prononcée à l'encontre du meurtrier de Racha Ziane, ravivant le débat sur le traitement judiciaire des féminicides dans le pays.

Les faits remontent au 23 février 2023. Dans le domicile familial, Racha Ziane, 19 ans, succombe sous les coups de son père qui lui assène “cinq coups de couteau dans le dos et le cœur”. L'auteur des faits se livre spontanément aux services de sécurité après l'acte.

L'enquête révèle que la victime avait préalablement subi des violences. Selon les informations communiquées par l'organisation Femmes Algériennes Revendiquant leurs Droits (FARD), la jeune femme avait été victime d'un viol pendant sa minorité par un individu identifié comme “Skandar”, qui l'aurait également agressée physiquement quelques jours avant son décès.

La couverture médiatique de l'affaire suscite également la controverse. La chaîne Al Hayat TV s'est particulièrement distinguée en diffusant des éléments à charge contre la victime, la présentant comme “consommatrice de drogue, déviante et non vierge”, une approche vivement critiquée par les associations de défense des droits des femmes.

Cette affaire intervient dans un contexte de débat croissant sur le traitement judiciaire des violences faites aux femmes en Algérie. Les organisations de la société civile dénoncent une tendance à la

clémence envers les auteurs de féminicides et s'inquiètent des répercussions de telles décisions sur la sécurité des femmes algériennes.

Contactés par notre rédaction, plusieurs juristes pointent les insuffisances du cadre légal actuel et appellent à une réforme en profondeur du système judiciaire pour mieux protéger les victimes de violences basées sur le genre.

Le verdict dans l'affaire Ziane relance ainsi le débat sur l'efficacité de l'arsenal juridique algérien face aux violences faites aux femmes, dans un pays où les associations féministes continuent de réclamer un renforcement des mesures de protection.

Sophie K.

Le procès de Yacine Mekireche reporté

Maghreb Émergent (www.maghrebemergent.net) 27 Octobre 2024



Initialement programmé pour ce dimanche 27 octobre 2024, le procès du militant politique, Yacine Mekireche, vient d'être renvoyé à l'audience du 10 novembre prochain par le tribunal de Bab El Oued (Bainem), à Alger. Le procès est renvoyé pour citation de l'Agent Judiciaire du Trésor (AJT), a indiqué son avocate Me Fetta Sadat sur son compte Facebook.

En détention préventive depuis le 8 août 2024, Yacine Mekireche est poursuivi sur la base de deux chefs d'inculpation, à savoir « incitation à attroupement non armé » et « propagation d'un discours de haine et de discrimination par le biais de technologies de l'information et de la communication ». Les faits cités dans son dossier, sont des publications sur Facebook. Un dossier « vide », selon ses avocats.

Yacine Mekireche est un militant du parti politique, Mouvement démocratique et social (MDS). En février 2023, le Conseil d'Etat a suspendu les activités du parti, avec fermeture de ses locaux.

Koukou éditions interdite du Salon du livre amazigh de Bejaia

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) - 27 octobre 2024



Koukou Editions subit la censure du pouvoir

Les éditions Koukou sont pour la énième fois visées par « une exclusion politique ». Dans un communiqué, Arezki Aït Larbi, fondateur et directeur, informe de l'interdiction qui vise sa maison d'édition au salon du livre amazigh de Bejaia.

Koukou Editions vient d'être exclu du Salon du livre amazigh de Bougie (du 28 octobre au 1er novembre 2024). Un appel téléphonique nous a annoncé 'avec regrets, l'exclusion par les autorités des éditions Koukou du Salon du livre amazigh de Bougie'.

Pour éviter les malentendus et par souci de clarté, nous avons envoyé un courriel au commissaire de ce salon pour lui demander de confirmer cette décision par écrit, en nous communiquant « une copie du document officiel portant cette interdiction, et en mentionnant le nom de l'institution qui l'a ordonné ».

La réponse du commissaire de ce salon est un morceau d'anthologie : « Votre demande n'a malheureusement pas été retenue pour la simple raison de manque d'espace. L'espace limité de cette première édition du Salon est totalement occupé ! »

Pourtant, notre demande de participation qui répondait à une invitation des organisateurs, et la liste des ouvrages à exposer ont été enregistrés dans les délais.

En justifiant une exclusion politique par la topographie des lieux prévus pour la manifestation, et en endossant une responsabilité qui ne lui incombe pas, le commissaire du Salon du livre amazigh de Bougie s'est rendu complice d'une inacceptable forfaiture.

Les chercheurs du CRLCA (Centre de Recherche sur la Langue et la Culture Amazighes), partenaires de ce salon, ont le devoir d'exiger la vérité sur cette mesure arbitraire, et d'en informer l'opinion publique.

A la veille de la célébration d'un 1er novembre confisqué, un pas de plus vient d'être franchi dans l'ignominie.

Au moment où l'historien Mohammed Harbi annonce, à l'âge de 91 ans, sa retraite politique par un symbole fort – la publication de ses mémoires traduits en tamazight –, au moment où de nombreux patriotes appellent à une politique linguistique apaisée, les forces rétrogrades et antinationales qui ont investi les institutions continuent de naviguer à contre-courant de l'histoire par des manœuvres surnoises, pour distiller la haine et la division.

Au-delà de l'ostracisme qui frappe, une fois de plus, une maison d'édition qui active pourtant dans la légalité depuis 2005, l'on retiendra que des femmes et des hommes qui ont consacré leur vie à la promotion de la langue et de la culture amazighes, ont été mis à l'index d'une manifestation officielle.

Parmi eux, des universitaires et des écrivains prestigieux : Tassadit Yacine, Farida Aït Ferroukh, Hadjira Oubachir, Ahmed Aït Bachir, Salem Chaker, Nabile Farès, Mouloud Feraoun, Mouloud Mammeri, Aomar Oulamara...

Contre la loi du silence que les cagouleurs de la censure et leurs supplétifs locaux peinent à imposer par l'intimidation, Koukou Editions a choisi la transparence en dénonçant ces pratiques de l'ombre qui défient le droit et la morale.

Alger, le 27 octobre 2024.

Arezki Aït-Larbi, Directeur de Koukou Editions.

Mohand Barrache condamné en appel à un an de prison

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) - 28 octobre 2024



Barache Mohand Akli dit da Mohand Taferka, est condamné à un an de prison ferme. Il quittera la prison le 15 novembre 2024, annonce son avocate Me Alili.

Le tribunal criminel d'appel d'Alger a condamné Barache Mohand Akli dît Mohand Taferka à une peine de 1 an de prison ferme et 50 000 dinars d'amende ferme du chef d'atteinte à l'intégrité du territoire national (article 79 du code pénal).

Le détenu d'opinion Mohand Barrache a été acquitté des chefs d'inculpation « d'appartenance et participation à entité terroriste et atteinte à l'intégrité du territoire national et incitation à le faire » (articles 87 bis 03 alinéa 02 et 87 bis du code pénal), rapporte Me Fetta Sadat.

Mohand Akli Barrache dit da Mohand Teferka a été condamné le 25 juin dernier par le tribunal criminel de Dar El Beida à deux ans de prison ferme pour « atteinte à l'unité nationale ». Le ministère public a requis 15 ans de prison.

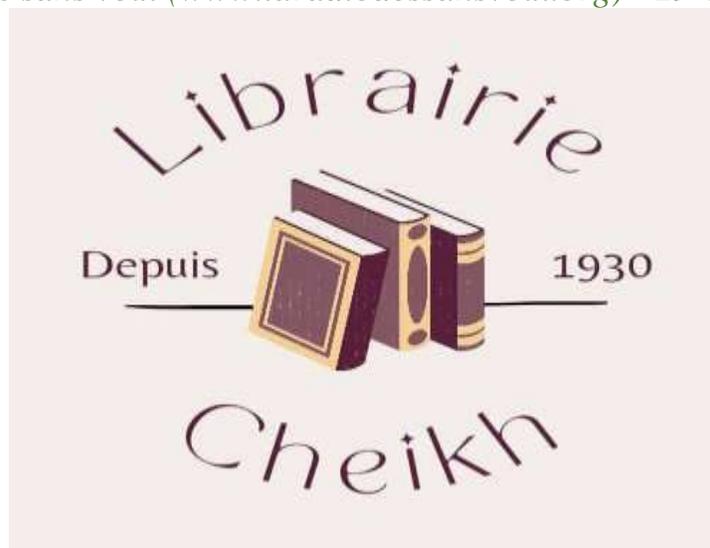
Da Mohand Taferka, (74 ans) président de l'Association Taferka de Montreuil (région parisienne) et militant de la cause amazighe, est détenu depuis mercredi 15 novembre 2023 à la prison de Koléa. Il a été arrêté et jeté en prison après qu'il soit entré au pays pour une visite familial.

Plus de 200 prisonniers d'opinion croupissent dans les prisons algériennes.

Yacine K.

Quand la littérature devient un délit: la « Librairie Cheikh » met fin à ses rencontres littéraires

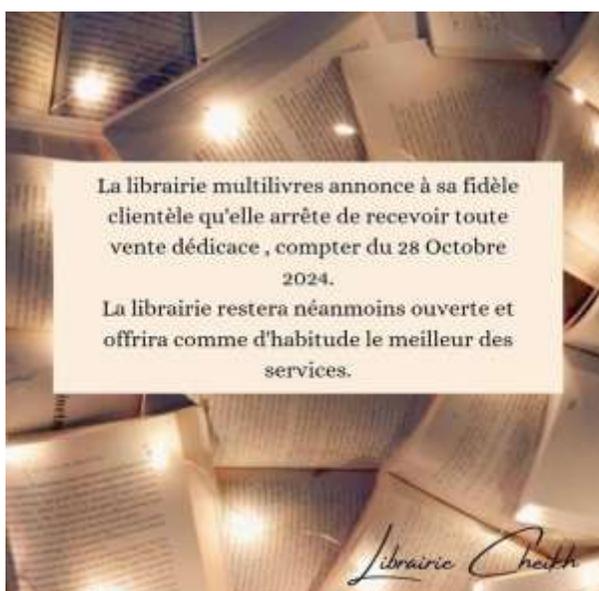
La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 29 Octobre 2024



La « Librairie Cheikh » de Tizi Ouzou a annoncé qu'elle cesserait d'organiser des rencontres littéraires et ventes dédicaces qu'elle organisait chaque semaine, à compter du 28 octobre 2024. Cette décision survient après l'interdiction d'une rencontre prévue avec l'auteur du livre « l'Algérie juive », Hadia Ben Sahili.

Plusieurs écrivain(e)s attendaient depuis plusieurs semaines d'être programmé(e)s. Cette annonce a été perçue comme un coup de massue par le public et les auteurs de livres.

La « Librairie Cheikh » est l'une des bibliothèques les plus importantes et les plus actives d'Algérie. Son activité remonte à l'année 1930, et elle accueillait la plupart des écrivains algériens et étrangers, connus ou moins connus.



Alors qu'aucune loi ne justifie cette répression culturelle. Cette semaine, un nouveau palier vient d'être franchi puisque ce sont les éditeurs qui sont sommés de rentrer dans le rang de la pensée unique. Les éditions Frantz Fanon sont interdites d'organiser une vente dédicace d'un livre publié depuis plus d'une année traitant des traces juives en Algérie. Son directeur est soumis à une procédure policière dont nul ne connaît précisément, pour l'instant, les véritables raisons et objectifs.

Quelques jours plus tard, les éditions Koukou sont exclues du salon du livre amazigh de Bejaia pour des motifs fallacieux. Aujourd'hui, la librairie Cheikh, site emblématique de la littérature régionale, vient de rendre public un communiqué où elle annonce ne plus organiser des rencontres avec les auteurs.

« Depuis plusieurs mois les manifestations culturelles en Kabylie font l'objet d'interdictions illégales qui frappent les auteurs et menacent de rétorsions les organisateurs ; une politique qui nous renvoie aux ténèbres du parti unique. », écrit Saïd Sadi, ancien président du RCD.

Ce harcèlement se perpétue et se renforce en Kabylie où le livre français ou amazigh devient en soi un délit. La suspicion politique de la région est officiellement assumée : malgré une demande populaire importante, les centres culturels français sont interdits à Tizi-Ouzou, Bejaia et Bouira alors qu'ils sont ouverts à Alger, Tlemcen, Oran, Constantine et Annaba. Une stratégie qui ne manquera pas d'alimenter des exaspérations dont le pouvoir joue pour stigmatiser une région qui ne se soumet pas à la caporalisation ambiante.

Nadia B

Exclusion des éditions Koukou du Salon du livre amazigh de Béjaïa : un acte politique dénoncé

Afrique Du Nord News (www.adn-news.com) – 28 octobre 2024



Les Éditions Koukou, dirigées par le journaliste Arezki Ait Larbi, ont été exclues du Salon du livre amazigh qui se tiendra à Béjaïa du 28 octobre au 1er novembre 2024. Dans un communiqué, l'éditeur dénonce une « exclusion politique » suite à une notification des organisateurs, qui évoquent un « manque d'espace » comme raison de cette décision.

Arezki Ait Larbi qualifie cette réponse de « morceau d'anthologie », soulignant que l'exclusion survient après que ses ouvrages aient été acceptés pour l'exposition. Il accuse les organisateurs de complicité dans ce qu'il considère comme une injustice, et appelle les chercheurs du CRLCA à s'interroger sur cette mesure arbitraire.

Au-delà de l'ostracisme dont souffre sa maison d'édition, il insiste sur le fait que cette exclusion touche des voix précieuses de la culture amazighe, rappelant que de nombreux universitaires et écrivains engagés dans la promotion de la langue et de la culture amazighes sont également affectés. Face à cette censure, Koukou Éditions choisit la transparence et appelle à une résistance collective contre ces pratiques injustes, affirmant que le droit à la culture et à l'expression ne doit jamais être bafoué.

Interdictions des ventes dédicace et des salons de livres en Kabylie : des éditeurs et des auteurs inquiets

Inter-lignes (www.inter-lignes.com) 29 octobre 2024

Depuis quelques mois, des salons de livres, pourtant habituels et drainant un fort public, sont interdits. Des ventes dédicace, qui permettent également aux lecteurs d'aller à la rencontre de leurs auteurs préférés, sont annulées, ou plutôt non autorisées par l'administration locale et centrale. Pourquoi ? On n'en sait rien.



© DR | Hedia Bensahli, auteur du livre "L'Algérie juive", dont les séances de vente dédicace prévues à Tizi-Ouzou et Alger sont annulées

Mais la situation commence à inquiéter, à la fois, les éditeurs et les auteurs qui évoluent déjà dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes, voire par la précarité. Saïd Sadi, ancien président du RCD et un des auteurs les plus prolifiques ces dernières années, dénonce vigoureusement cette situation.

« Depuis plusieurs mois, les manifestations culturelles en Kabylie font l'objet d'interdictions illégales qui frappent les auteurs et menacent de rétorsions les organisateurs ; une politique qui nous renvoie aux ténèbres du parti unique », condamne-t-il dans un long texte sur page Facebook.

Le Dr Sadi affirme, dans la foulée, que « cette semaine, un nouveau palier vient d'être franchi puisque ce sont les éditeurs qui sont sommés de rentrer dans le rang de la pensée unique ». Il cite le cas des « éditions Frantz Fanon sont interdites d'organiser une vente dédicace d'un livre publié depuis plus d'une année traitant des traces juives en Algérie ». « Son directeur est soumis à une

procédure policière dont nul ne connaît précisément, pour l'instant, les véritables raisons et objectifs », écrit-il.

Saïd Sadi revient aussi sur le cas des « éditions Koukou qui sont exclues du salon du livre amazigh de Bejaia pour des motifs fallacieux ». « Aujourd'hui, la librairie Cheikh, site emblématique de la littérature régionale, vient de rendre public un communiqué où elle annonce ne plus organiser des rencontres avec les auteurs », ajoute-t-il.

« Répression culturelle »

Selon lui, « ce harcèlement se perpétue et se renforce en Kabylie où le livre français ou amazigh devient en soi un délit ». « La suspicion politique de la région est officiellement assumée : malgré une demande populaire importante, les centres culturels français sont interdits à Tizi-Ouzou, Bejaia et Bouira alors qu'ils sont ouverts à Alger, Tlemcen, Oran, Constantine et Annaba. Une stratégie qui ne manquera pas d'alimenter des exaspérations dont le pouvoir joue pour stigmatiser une région qui ne se soumet pas à la caporalisation ambiante », ajoute-t-il.

L'ancien président du RCD affirme également, dans ce sens, « qu'aucune loi ne justifie cette répression culturelle ». « La pression est exercée par des cercles fondamentalistes tapis dans de nombreuses niches de l'État auquel ces dernières imposent leurs oukases. Quand les décisions de l'administration sont inspirées, voire dictées par des sectes sans fonctions officielles, cela ouvre la voie à des aventures qui peuvent éteindre les libertés citoyennes, mais atteindre aussi l'État lui-même », précise-t-il.

Hier, rappelons-le, la librairie Cheikh annonce sa décision d'arrêter, à compter du 28 octobre courant, de recevoir toute vente dédicace. « La librairie restera néanmoins ouverte et offrira comme d'habitude le meilleur de ses services », précise cette célèbre librairie dans un message diffusé sur sa page officielle sur les réseaux sociaux.

Les éditions Koukou et son directeur, Arezki Aït Larbi ne cessent de dénoncer, depuis quelques mois, « des actes de censure » et « un harcèlement, dont ils font l'objet en l'excluant des salons de livre et en interdisant ses ventes dédicaces ».

Melissa NAIT ALI

Les libraires, cibles de menaces et d'interdiction de rencontres

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) - 29 octobre 2024



Image par Jo Justino de Pixabay

Après les ONG de défense des droits humains, les associations, les partis d'opposition et les activités, les librairies, derniers espaces de débats, sont dans le collimateur des autorités.

La librairie Cheikh à Tizi-Ouzou, un important centre de rencontres littéraires en Kabylie, vient d'annoncer l'arrêt de toute vente dédicaces dans ses murs. Elle devait organiser une rencontre autour du livre « L'Algérie juive, l'autre moi ». La décision fait suite à l'interdiction de la vente dédicace de ce livre écrit par Hedia Bensahli qui a suscité ces derniers jours un séisme dans les milieux islamistes embusqués au sein du pouvoir. Résultat : le livre est interdit et tous les exemplaires sont retirés des librairies.

Une autre rencontre littéraire autour du livre *L'Algérie juive*, (éditions Franz Fanon), prévue dans la capitale, a été annulée samedi 26 octobre, ont indiqué les organisateurs à l'AFP.

La librairie « L'Arbre à dire », à Alger, a déclaré avoir dû annuler cette lecture sur le patrimoine juif algérien sans donner plus de détails. L'annulation intervient quelques jours après qu'un député islamiste, Zouheir Fares, a affirmé que le ministère de la Culture avait interdit l'événement suite à sa demande formelle.

Un député islamiste appelle les autorités à intervenir

Il a également publié une lettre dans laquelle il appelle les autorités à prendre des mesures, qualifiant le livre de forme de « *normalisation culturelle avec les sionistes* ».

Dans sa missive, le député affirme que la préface est écrite par « *une citoyenne de l'entité sioniste (Israël) ayant récemment servi dans son armée* », faisant référence à l'auteure française Valérie Zenatti qui signe la préface du livre de Hédia Bensahli.

Dans une interview accordée en février 2024 au journal algérien *Le Soir*, Hedia Bensahli avait déclaré que son ouvrage était axé sur l'Algérie et couvrait plus de 2 000 ans d'histoire, précisant que le livre était déjà en vente avant le début de la guerre à Gaza en octobre 2023.

Il ne fait pas bon de rappeler l'existence d'un passé juif en Algérie. La guerre exterminatrice menée par l'armée israélienne à Gaza et au Liban s'invite en Algérie pour servir de justificatif d'un révisionnisme bête de notre histoire. Les éditions Koukou qui n'ont pourtant rien à voir avec le conflit qui délite le Proche-Orient est dans le collimateur des islamistes qui dirigent le ministère de la Communication. Une politique d'encerclement lui est imposée, lui interdisant de participer à tous les salons du livre. L'étouffement économique est la finalité de cette campagne haineuse.

Mais ce n'est pas seulement ce livre qui fait l'objet d'interdiction et d'incursion policière dans les librairies. Rappelons-nous celle menée fin juin à Bgayet par une escouade de la BRI dans la librairie Gouraya pour mettre un terme à une simple conférence-dédicace de Dominique Martre autour de son livre « La Kabylie en partage ». La conférencière, l'éditeur, Arezki Aït Larbi et tous les présents à cette rencontre dédicaces ont été embarqués comme des délinquants et passés à la question dans un commissariat de Bgayet.

Même les éditions Gallimard qui viennent de publier *Houris* de l'écrivain algérien Kamel Daoud sont interdites de participation au Salon international du livre d'Alger. Pendant ce temps les maisons d'éditions qui promeuvent le wahhabisme et l'islamisme le plus rétrograde y trouveront toute leur place au grand bonheur de nos dirigeants éclairés.

Bien entendu, les auteurs consensuels qui ne pipent mot de l'actualité ou de l'arbitraire qui rongent le pays peuvent continuer à signer à tour de bras leurs livres.

La redaction

Il a perdu un bras lors des émeutes d'Octobre 88: décès du militant démocrate Azouaou Hamou Lhadj

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 29 Octobre 2024



Infatigable militant et figure emblématique des émeutes d'octobre 88. Azouaou Hamou Lhadj est décédé hier, Lundi 28 octobre. Il était un exemple de courage et de résistance et fut un acteur de l'Association nationale des victimes et familles de victimes d'Octobre 88 (Avo 88).

Blessé lors des émeutes de 1988 au cours desquelles il a perdu un bras, l'activiste n'a jamais cessé de se battre pour l'établissement d'un Etat de droit en Algérie.

Azouaou a alors 21 ans et sort protester contre le régime comme de nombreux jeunes. La manifestation sera la plus violemment réprimée de cette période : blessé par des tirs de militaires, il perd son bras gauche ; l'une de ses amies meurt après avoir reçu une balle en pleine tête. Et combien d'autres ? Ce jour-là, près du siège de la Direction générale de la sûreté nationale(DGSN) à Alger, 159 personnes sont mortes selon les autorités, près de 500 selon d'autres sources, notamment hospitalières.

« Ce jeudi 10 octobre, ils seront deux policiers à m'attendre pour m'escorter discrètement jusqu'au siège de la DGSN, au centre d'Alger, afin que je puisse y déposer ma gerbe de fleurs en l'honneur des victimes d'octobre 1988. Je suis fatigué et malade, ils ne voudraient pas qu'il m'arrive quelque chose sur la route », expliquait dans les colonnes du quotidien Le Monde, non sans ironie, Azouaou Hamou Lhadj.

Lecteur assidu de l'organe de presse clandestin du Parti de l'avant-garde socialiste (PAGS), militant de la cause culturelle berbère, puis encarté au Rassemblement culturel pour la démocratie, l'un des rares partis prônant la laïcité, il était prédestiné, à l'en croire, à lutter pour une Algérie

libre. « *Je viens d'une famille de combattants de l'indépendance et mon voisin à Michelet, mon village d'origine, en Kabylie, était Tahar Djaout [écrivain assassiné en 1993 lors d'un attentat islamiste]. A Reghaïa, en banlieue d'Alger, j'étais le voisin et l'ami de Mohamed Benchicou, le patron du journal Le Matin. Comment aurais-je pu me défilier ?* ».

Il a d'ailleurs aussi participé à la révolte de 2001 en Kabylie, désormais appelée « printemps noir ».

Nadia B

Informations supplémentaires

- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ [Précédentes revues de presse et newsletters](#)

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف